



Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

1. Débitrice: **Crystal Vision Management SA**
2. Déclaration de faillite: 12.04.2010
3. Suspension de faillite: 05.08.2010
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 06.09.2010
5. Avance de frais: CHF 4'500.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Acquisition, prise en location de fonds de commerce, exploitation et gestion de dancings, clubs privés, bars, restaurants, cafés-brasseries ou autres établissements similaires; études, services et conseils ainsi que commerce de produits alimentaires, de matériel, d'agencement et d'équipement dans le domaine de l'hôtellerie et de la restauration; prise et administration de participations, concession de droits d'exploitation; représentation, agence, courtage et intermédiaire en matière commerciale; acquisition et exploitation de brevets, licences, marques.

Le Tribunal de première instance a, ensuite de constatation de défaut d'actif, prononcé la suspension de la faillite mentionnée ci-dessus.

Si, dans le délai indiqué ci-dessus, aucun créancier ne requiert la continuation de la liquidation en faisant l'avance de frais nécessaire, la faillite sera clôturée.

Dans le même délai, et sous les peines de droit, notamment de l'article 324 CPS, ch 1 et 2, les débiteurs ont l'obligation de s'annoncer et ceux qui détiennent des biens du failli, à quelque titre que ce soit, sont tenus de les mettre à la disposition de l'office.

Les personnes qui revendiquent des objets sont également tenues de s'annoncer dans le même délai.

Pour tout renseignement:

Groupe n° 5, tél. 022 388 89 05
2010 000385 N/OFA5

Office des faillites
1227 Carouge

05779464



Mittwoch - Mercredi - Mercoledì, 25.08.2010, No 164, Jahrgang - année - anno: 128

Konkurse - Faillites - Fallimenti Einstellung des Konkursverfahrens - Suspension de la procédure de faillite - Sospensione della procedura di fallimento